

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
sur la D220 dans l'agglomération de
Bessines-sur-Gartempe

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 13 octobre 2022 de la SARL PASQUIER ET FILS – ZA de Chabanais – 87260 PIERRE BUFFIERE concernant les travaux de réparation de conduite et câble Orange – sur la D220 devant le 6 avenue de Limoges à BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de réparation de conduite et câble Orange – sur la D220 devant le 6 avenue de Limoges à BESSINES SUR GARTEMPE, la circulation sera alternée par un panneau B15/C18 sur une partie de la voie à compter du 17 octobre 2022 et pour une durée de travaux estimés à 30 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la SARL PASQUIER ET FILS conformément à la réglementation en vigueur.

Durant les travaux, les bus scolaires seront autorisés à emprunter leur circuit habituel pendant la période scolaire du lundi au vendredi matin de 7h30 à 9h00 et les lundis, mardi, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30 et le mercredi le 12h00 à 13h00.

L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES

SARL PASQUIER ET FILS.

La Région Nouvelle Aquitaine, service des transports scolaires.

Fait et arrêté à Bessines, le 14 octobre 2022

La Maire,



Andréa BROUILLE